



PRESENTATION DE L'AFOCG63

Voici une présentation de ce que l'association AFOCG63 (Association de Formation Collective à la Gestion du Puy-de-Dôme) pourra vous proposer si vous souhaitez la rejoindre pour réaliser votre comptabilité.

L'objectif de l'AFOCG63 est de former **collectivement** les agriculteurs à la saisie de leur comptabilité pour qu'ils la comprennent, se l'approprient et que leurs chiffres deviennent de vrais outils d'analyse et de gestion de leur exploitation. Le but ? La recherche de l'autonomie face aux enjeux liés à leur ferme, en s'appuyant sur la richesse du partage en collectif.

2 TYPES de FORMATIONS SONT PROPOSEES

1/ Durant ce que nous appelons « une saison de formation » à l'AFOCG63, le "**socle de base de formation en comptabilité**" est de **6 jours pour les nouveaux adhérents à l'association**. Vous vous engagez donc à suivre **une formation/mois, d'Octobre à Mars**. Ces formations sont proprement liées à la réalisation de sa comptabilité.

- Octobre-Novembre-Décembre : 3 journées pour apprendre à saisir sa compta, réaliser son bilan d'ouverture et découvrir le logiciel de compta utilisé (Logiciel ISTEA, à acquérir environ 384€ TTC = montant préférentiel en adhérant à l'AFOCG63 + une maintenance annuelle d'environ 105€ / an)
- Janvier : 1 journée pour apprendre à faire sa déclaration TVA
- Février : 1 journée de clôture de la compta (bilan de clôture)
- Mars : 1 journée d'analyse

Pour **constituer les groupes de formation**, nous essayons si possible de tenir compte de 2 critères :

- **La géographie** : nous essayons que les groupes soient composés d'agriculteurs d'un même territoire (le département est à ce jour découpé en 3 secteurs : ouest – est – centre/sud). Ainsi, les groupes sont hétérogènes en termes de productions et permettent davantage d'échanges et parfois de découvertes. A noter que ceci n'est pas toujours possible chaque année et dans ce cas, le lieu de formation se situe à la Maison des Paysans à Lempdes.
- **L'ancienneté** à l'AFOCG63 : le nombre de jours de formation varie entre 2 et 6 jours de formation / saison. Il est maximal la première année d'adhésion à l'AFOCG63 puis diminue chaque année. Ainsi, en 1ère année, vous vous retrouvez avec d'autres agriculteurs qui comme vous découvriront la compta.

2/ Pour compléter ce socle de base de formation en comptabilité, **des formations thématiques** sont organisées au cours de l'année (le plus souvent à La Maison des Paysans, à Lempdes). Le programme de formation est construit en fonction des attentes des adhérents. Chaque saison, le détail du contenu des formations thématiques proposées se trouve dans le « Catalogue des formations » qui est disponible sur le site Internet de l'Afocg63.

FINANCEMENT DES FORMATIONS

Le financement de toutes ces formations, pour les adhérents à jour de leurs cotisations MSA, se fait grâce au fond de formation Vivéa.

Nous vous remercions de nous indiquer si vous bénéficiez de vos droits VIVEA.

Le socle de base de formation en comptabilité de 6 jours, pour les nouveaux adhérents, correspond à un coût de 1127€ de crédits de formation. Voici le détail : 182€ / jour de formation pour les 5 premières journées + 217€ pour la 6^{ème} journée.

Pour rappel, vous bénéficiez d'une enveloppe annuelle de 3000€ de crédits de formation VIVEA.

Sans ces crédits de formation VIVEA, chaque journée de formation vous sera facturée (au montant VIVEA de la journée donc soit 182€ / jour, soit 217€/jour).

Si vous êtes en cours d'installation et que vous ne bénéficiez pas encore de vos droits VIVEA : précisez-nous où vous en êtes pour envisager de demander au Conseil d'Administration de l'association une prise en charge de solidarité temporaire.

Quand vous adhérez à l'AFOCG63 sur le socle de base de formation en comptabilité, vous vous engagez à suivre le nombre de jours de formation requis (6 la première année), toute absence devra être facturée pour assurer la viabilité de l'association qui établit ses budgets prévisionnels en fonction de ce cycle de formation et du nombre d'adhérents.

COTISATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION à partir de l'automne 2024

La 1ère année d'adhésion :

Un montant fixe d'adhésion (460€)

+ 100€ Si ≥ 2 ETP mais < 3 ETP ou +200 € Si ≥ 3 ETP sur la ferme

+100€ pour les comptabilités au Réel

- 50% de réduction offerte la 1ère année d'adhésion, pour compenser la charge liée à l'achat du logiciel ISTEA (environ 384€ HT)

+ la maintenance du logiciel (52,50€ puis de 105€/an à partir de la 2^{ème} année à l'AFOCG63)

= a minima 282,50€ (si comptabilité au microBA et < 2 ETP sur la ferme).

Les années suivantes :

460€ d'adhésion (+ 100€ Si ≥ 2 ETP mais < 3 ETP ou +200 € Si ≥ 3 ETP sur la ferme +100€ pour les comptabilités au Réel)

+ maintenance du logiciel (105€)

= une cotisation d'au moins 565€ (si comptabilité au microBA et < 2 ETP sur la ferme).

Il est possible d'opter pour une « cotisation simple » de 50€ / an, qui donne la possibilité de participer uniquement aux formations thématiques (et non aux formations en comptabilité).

COMMENT SAVOIR SI L'AFOCG63 EST FAITE POUR VOUS ?

Nous proposons chaque année des formations « Découvertes » qui permettent de balayer l'environnement fiscal, juridique, social et règlementaire de l'exploitation et de présenter les notions de base de comptabilité, le logiciel de comptabilité ISTEA et plus globalement les valeurs et le fonctionnement de l'AFOCG63. Il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'AFOCG63 pour suivre cette formation, c'est justement à l'issue de cette formation que vous pouvez décider si vous souhaitez adhérer ou non à l'AFOCG63 et donc suivre ou non les formations du socle de base en comptabilité. **Cette formation « Découverte » est obligatoire pour intégrer un cycle de formation « socle de base en comptabilité ».**

Les prochaines formations Découverte auront lieu dès février 2025. Prenez contact avec nous si vous souhaitez vous inscrire.

Si vous ne souhaitez pas rejoindre le socle de base de formation en comptabilité, il est possible de suivre seulement la formation thématique « Comprendre les mécanismes de la TVA pour réaliser sa déclaration en autonomie » (détail dans le catalogue). Cette formation a lieu 1 fois / an (en mars / avril), la prochaine aura lieu en 2025. Cette formule est généralement choisie par les agriculteurs au microBA qui n'ont pas d'engagement particulier nécessitant la réalisation d'une comptabilité en bonne et due forme. Appelez-nous pour échanger !